

## Nouvel avis favorable pour le casino

À l'unanimité (38 votants), les conseillers municipaux ont voté un « *avis définitif favorable* » dans le dossier du casino. En préambule, le maire a rappelé les péripéties juridiques qui amènent aujourd'hui le groupe Joa à effectuer auprès de l'État une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter des jeux sur la commune (*nos précédentes éditions*).

L'occasion pour Marc Vuillemot de répondre à ceux qui accusent son équipe d'avoir traité ce dossier « *à la va-vite* » : « *Je rappelle que la première délibération de principe a été votée en décembre 2008 et que malgré ce que je peux lire ou entendre, les études d'impact ont bien été réalisées* ». Si l'avis voté hier matin n'est pas obligatoire dans la procédure, il doit appuyer la démarche du casi-



**Cinq heures ont été nécessaires,**

notier, qui s'emploie d'arrache-pied à présenter un nouveau dossier. Dossier qui pourrait être examiné par la commission des jeux mi-avril. Un « *calendrier qui laissera largement le temps de régulariser la situation avant le mois de novembre* », date à laquelle le jugement du tribunal administratif deviendrait exécutoire.

D'ici là, le casino provisoire des Sablettes poursuivra ses activités.